



Récupérer un point sur le permis plus rapidement ?

Fiche pratique publié le **21/09/2018**, vu **629 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

C'est l'idée proposée par une sénatrice pour répondre à l'abaissement de la vitesse réglementaire à 80km/h sur les axes routiers secondaires.

C'est l'idée proposée par une sénatrice pour répondre à l'abaissement de la vitesse réglementaire à 80km/h sur les axes routiers secondaires.

En effet, la sénatrice Sulvie Goy-Chavent a déposé une proposition de loi visant à réduire de 6 mois à 3 mois le délai de récupération de 1 point sur le permis de conduire.

« Quel est l'intérêt pédagogique du permis à points quand on sait que les amendes pour les excès de vitesse inférieurs à 10 km/h vont exploser en 2018, que le nombre de flashes de certains radars fixes sera multiplié par quatre et que ces mêmes radars sont le plus souvent situés en pleine ligne droite, dans des zones dégagées » a-t-elle déclaré.

Selon Le Parisien, sa proposition a été co-signée par une centaine de sénateurs et pourrait être adoptée au Sénat avant la fin de l'année. Cette nouvelle mesure « renforcera le sentiment de déclassement des habitants des zones rurales qui n'ont d'autre choix que d'emprunter ces routes chaque jour, pour se rendre à leur travail ou pour effectuer tous les actes de la vie quotidienne à la campagne et en zone périurbaine » a-t-elle conclu.

[SVEN RAULINE AVOCAT](#)